

COMMUNE DE CHAMOSON

Signalisation routière

L'administration communale de Chamoson soumet à l'enquête public le projet de modification de la signalisation et du marquage du parking de la salle polyvalente à la rue de Fosseau, 1955 Chamoson :

Pose de signaux :

N° 2.02 « Accès interdit » ;

N° 3.02 « Cédez le passage » ;

N° 4.08 « Sens unique » ;

N° 4.17 « Parcage autorisé » muni de la plaque complémentaire « Réservé personnel enseignants / UAPE » ;

N° 4.17 « Parcage autorisé » muni de la plaque complémentaire N° 5.14 « Handicapés » ;

N° 4.18 « Parcage avec disque de stationnement muni de la plaque complémentaire « Tous les jours / Max 10 h. » ;

Marquages

Places de parc

Places de parc pour handicapés avec logo « Handicapé » marqué au sol.

N° 6.06 « Flèche de présélection » ;

N° 6.10 « Ligne d'arrêt » ;

N° 6.13 « Ligne d'attente » ;

le projet de signalisation du Chemin des Martinets suivant :

Pose de signaux

N° 2.01 « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » muni de la plaque complémentaire « Ayants droit autorisés » ;

N° 2.49 « Interdiction de s'arrêter » muni de la plaque complémentaire « Excepté dépose de matériel militaire » ;

Le plan peut être consulté au bureau de l'administration communale, les jours ouvrables de 08h00 à 12h00.

Les observations éventuelles à l'encontre de la présente publication sont à adresser par écrit, à l'administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Chamoson, le 25.06.2021

L'administration communale